

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1713

28 juillet 2011

SOMMAIRE

Archibault	82222	Eras S.A.	82188
Cem International S.A.	82189	E.R.T. Environmental & Recycling Techno- logies S.à r.l.	82205
CGI - Compagnie Générale d'Investisse- ments S.A.	82189	Estaima S.A. SPF	82206
Chouchen S.A.	82189	Eurowatt S.C.A.	82206
Cofima III S.A.	82189	Fantuzzi Reggiane Corporation S.A.	82206
Coiffure Martine S.à r.l.	82190	Fidexco S.à r.l.	82206
Colony Sardegna S.à r.l.	82190	Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A.	82207
Columbus Capital S.à r.l.	82190	Finnist Real Estate S.à r.l.	82217
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Management S.A.	82191	FLUIDAP Luxembourg SA	82207
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Management S.A.	82191	FTF Galleon S.A.	82207
Cuzinco S.A.	82203	Fund Partners	82208
D.D.F. Invest S.A.	82204	GameStop Europe Holdings S.à r.l.	82208
De Ark Holding S.A.	82204	GameStop Global Holdings S.à r.l.	82216
Deesse Finance S.A.	82204	Garage Neugebauer S.A.	82216
Divad Investissements S.A.	82204	GCL Holdings S.C.A.	82216
DSI International Sàrl (Luxembourg)	82205	G Fund	82208
Dünen Resort S.A.	82205	Global Partners	82216
Dungog S.à r.l.	82204	Godfroy & Associés S.A.	82217
Eagle Invest S.A.	82178	G&P Invest Sicav	82208
Easy Life Access International S.A.	82178	Greenpark Inova Sàrl	82216
EDEL Capital S.A.	82178	Greensoft S.A.	82224
Edmaco International S.A.	82178	H.A.C.O. S.A.	82217
Elenco S.A.	82209	Hameur International S.A.	82223
Elifaz S.A.	82179	Health Management S.A.	82223
Endurance Asset S.à r.l.	82179	Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l.	82217
Endurance Finance S.à r.l.	82187	Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	82217
Endurance HC Beta S.à r.l.	82187	Immobilière Ciel S.A.	82224
Endurance HC Delta S.à r.l.	82188	ING Car Lease Luxembourg S.A.	82224
Endurance HC Gamma S.à r.l.	82188	Intégration Financière SA	82223
Endurance Office II Asset S.à r.l.	82188	OSN Holding S.A.	82222
Endurance Residential Finance S.à r.l.	82188	Royalty Opportunities Feeder S.A.	82191
Eras S.A.	82205	SRE Holding Sàrl	82179

Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.298.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mai 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011, que:

Après avoir constaté que le Dr Peter Hamacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 11 mai 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Dr Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

EAGLE INVEST S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011080749/21.

(110090381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Easy Life Access International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6917 Roodt-Syre, 39, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 91.639.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080750/9.

(110090308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

EDEL Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.013.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080751/10.

(110090227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Edmaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.232.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EDMACO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011080752/13.

(110090361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Elifaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 137.146.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
ELIFAZ S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011080754/16.

(110089798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 110.782.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011080755/12.

(110090053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

SRE Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.795.

STATUTS

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

SCANIA CV AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under the number 556084-0976 and having its registered office at SE-151 87 Södertälje, Sweden,

Represented by Maître Esbelta De Freitas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 28, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it intends to organize as shareholder.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of "SRE Holding Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly

or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Münsbach. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the sole manager or the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the sole manager or the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital -Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2 All the shares are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the shareholder(s), adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law. Indeed, shares may not be transferred inter-vivo to non-shareholders, unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the shares will result from the registration in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole manager or as the case may be by a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholder(s).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Powers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of the shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the sole manager or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Board of managers - Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax. The date of the resolution shall be the date of the last signature of the resolution.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the chairman pro tempore, the secretary, the secretary pro tempore or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers by the joint signature of two managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by an unanimous vote. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

14.5 The Company will recognize only one holder per share.

14.6 The shareholders exercise all the powers allocated to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law.

14.7 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company, represented by the shareholders, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company. The general meeting of the shareholder(s), upon recommendation of the sole manager or the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers of the Company,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the sole manager or the board of managers of the Company in case of plurality of the managers, and
4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholder(s) in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensations.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the shareholder(s).

18.3 The power of the sole manager or the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid to the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for one hundred twenty-five (125) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately nine hundred fifteen euro (EUR 915.-).

Resolutions of the shareholder

The prenamed shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at three (3) The following persons are appointed as managers:

- Mr. Peter Kurtz, born on 22 September 1978, in Huskvarna, Sweden, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Jan Andark, born on 12 October 1959, in Södertälje, Sweden, residing at Verkstadsvägen 14, S-151 87 Södertälje, Sweden,

- Mr. Tommy Lindeberg, born on 12 March 1966, in Uddevalla, Sweden, residing at Verkstadsvägen 14, S-151 87 Södertälje, Sweden.

3. The term of office of the manager shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand twelve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

SCANIA CV AB, une société constituée et organisée selon les lois suédoises, enregistrée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556084-0976 et ayant son siège social à SE-151 87 Södertälje, Suède,

Ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 28 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associé.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SRE Holding Sàrl», qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de

participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés affiliées. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Münsbach. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Schuttrange par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale du/des associé(s) délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision du/des associé(s) prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi. En effet, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des parts sociales résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration gérance représentation

Art. 9. Gérance.

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou, le cas échéant, par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale du/des associé(s).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale du/des associé(s), qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Conseil de gérance - Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou vidéoconférence.

La participation à une réunion par ces moyens sera considérée comme équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies. La date de la résolution sera la date de la dernière signature portée sur la résolution.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président pro tempore qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire, le secrétaire pro tempore ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime.

Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

14.7 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition du/des associé(s) au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pourcent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale du/des associé(s), sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'associée unique ou du gérant unique ou du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Dans le cas, d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale du/des associé(s), décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale du/des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du géant unique ou du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur (s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts sociales.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires et a déclaré les libérer en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-). La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cent quinze euros (EUR 915,-).

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, l'associé pré-désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, Grand Duché de Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois (3). Les personnes suivantes sont nommées gérants:
 - Monsieur Peter Kurtz, née le 22 septembre 1978, à Huskvarna, Suède, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, Grand Duché de Luxembourg,
 - Monsieur Jan Andark, née le 12 octobre 1959 à Södertälje, Suède, demeurant au Verkstadsvägen 14, S-151 87 Södertälje, Sweden,
 - Monsieur Tommy Lindeberg, née le 12 mars 1966, à Uddevalla, Suède, demeurant au Verkstadsvägen 14, S-151 87 Södertälje, Suède.
- 3) Le mandat du gérant prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: De Freitas, Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2011. REM 2011 / 529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011065046/434.

(110073184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Endurance Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 113.459.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011080756/12.

(110089894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Endurance HC Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 133.230.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011080757/11.

(110090056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Endurance HC Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.024.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011080758/11.

(110090054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Endurance HC Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 133.238.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011080759/11.

(110090055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011080760/12.

(110089893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Endurance Residential Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 120.650.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011080761/12.

(110089840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Eras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.721.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 2 juin 2011

- L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs Monsieur Gilbert Canameras, Monsieur Jean Didier Dujardin et de la société Risk & Reinsurance Solutions SA représentée par Monsieur Arnaud Bierry jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 statuant sur les comptes 2011.

- L'Assemblée reconduit Deloitte SA en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 qui statuera sur les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011080764/15.

(110089891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Cem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.222.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CEM INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011080722/13.

(110090351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

CGI - Compagnie Générale d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.994.

EXTRAIT

En date du 18 avril 2011, le Conseil d'administration coopte Monsieur Michele CANEPA, employé privé, avec adresse au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur Pedro GONCALVES. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 juin 2011.

Référence de publication: 2011080723/15.

(110090223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Chouchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3852 Schiffflange, 19, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 151.920.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3852 Schiffflange, le 09 juin 2011.

Madame SLENDZAK Viviane

Gérante

Référence de publication: 2011080724/12.

(110089868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080725/9.

(110089938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Coiffure Martine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8541 Nagem, 10, Pullgaass.

R.C.S. Luxembourg B 96.782.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080726/9.

(110090318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Colony Sardegna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.482.100,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.362.

EXTRAIT

Suite a plusieurs actes de cessions et d'acquisition de parts sociales, le capital de la Société se repartit comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales dans Colony Sardegna Sarl
Colony Sardegna LLC 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, USA.	4,800 parts sociales
Colony Smeralda Co-Investments partners L.P. 2711 Centerville Road, Suite 400 DE-19808 Wilmington, USA.	7,795 parts sociales
B&D Finance 2 S.A. (anciennement dénommée De Agostini S.A. SICAR) 9-11, Grand Rue L-1661 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg	100 parts sociales
Sardinia Beachfront Limited Walker House 87 Mary Street - Georgetown Grand Cayman KY1 9005 Cayman Islands	2,126 parts sociales
Nombre total	14,821 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Reveilliez

Responsable Juridique / Habilitée par la gérance

Référence de publication: 2011080727/25.

(110090256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Columbus Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.774.

Résolutions de l'associé Unique

Procès verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique de Columbus Capital S.à r.l. (la "société") avec effet du 7 juin 2011:

1. D'accepter la démission de M. Matthijs Bogers en tant que gérant de la société avec effet à partir du ce jour;
2. D'accepter la démission de M. Julien François en tant que gérant de la société avec effet à partir du ce jour;
3. D'accepter la nomination avec effet à partir du 7 juin 2011 de Castle Services S.à r.l., RCS Luxembourg B 152 622, ayant son siège social à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.
4. De changer le siège social de la société à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Signé à Luxembourg, le 7 juin 2011.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011080728/21.

(110089900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.354.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080730/12.

(110090444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080731/11.

(110090448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Royalty Opportunities Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.775.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of April,

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 5.524,

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on April 26, 2011.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered

office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Assembly), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board, provided that the Company and any of its subsidiaries may not own, rent, lease or otherwise have at its disposal any premises, facilities, installations, offices or any other type of physical presence located in the United States through which any regular and continuous business activities are carried. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (other than the United States) until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company will conduct its investment program through Royalty Opportunities S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to be incorporated and organized under the laws of Luxembourg.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The term of the Company shall continue for an indefinite period of time until the earlier of the dissolution of the Company following the liquidation of its investments as determined by the Shareholders in accordance with article 17.1 of these Articles.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000), represented by five million (5,000,000) shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD \$0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Assembly acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to five million United States dollars (USD 5,000,000), by the issue of five hundred million (500,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorized to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Share Transfer.

7.1. No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation) (each, a Transfer) of all or any part of any shareholder's interest or shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an associate or by operation of law) shall be valid or effective except with the prior consent of the Board, which consent may be given or withheld in the Board's sole discretion.

7.2. Notwithstanding the above, a share Transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3. No Transfer of an interest or Share in violation of this article shall be valid or effective, and the Company shall not recognize such a Transfer, for the purpose of making distributions or otherwise with respect to interests or shares in the Company.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of Directors.

8.1. The Board shall at all times consist of at least three directors (each, a Director), divided into three classes of Directors, including a Class A Director, a Class B Director and a Class C Director. The number of Directors may be increased by a vote of a two-thirds of the Company's share capital at an annual General Assembly. Each member of the Board shall serve for a term ending on the date of the third annual General Assembly following the annual General Assembly at which such Director was elected; provided, that the member of the Board initially appointed as a Class A Director shall serve for an initial term expiring at the Company's first annual General Assembly; the member of the Board initially appointed as a Class B Director shall serve for an initial term expiring at the Company's second annual General Assembly; and the member of the Board initially appointed as a Class C Director shall serve for an initial term expiring at the Company's third annual General Assembly following the effectiveness of this provision; provided further, that the term of each member of the Board shall continue, for up to 6 years, until the election and qualification of a successor and be subject to such Director's earlier death, resignation or removal.

8.2. The Board shall provide notice of an annual General Assembly to the Shareholders not less than 60 days prior to such annual General Assembly. At each annual General Assembly of the Shareholders, the class of Director whose term has expired shall be subject to re-election by the annual General Assembly. Shareholders shall have the ability to propose candidates to serve on the Board no later than 30 days prior to the annual General Assembly. The Company shall distribute to each Shareholder no later than 10 days prior the annual General Assembly the proposed candidates for the Board. Each Shareholder shall be entitled to vote in favor of candidates for the Board, up to the number of seats of Directors being elected at such annual General Assembly. The candidate for each open seat on the Board of Directors receiving the greatest number of votes shall be elected to serve on the Board of Directors. By participating and voting in favor of candidates and for the purpose of the determination of the majority Shareholders approval, in the event that no candidate receives the votes of a majority of shares, Shareholders will be deemed to have voted in favor of the candidate which has received the greatest number of votes, irrespective to their individual votes for candidates.

8.3. In the event that a member of the Board ceases to serve as a Director as result of death, disability, retirement, resignation or otherwise, the vacancy on the Board so created shall be filled for the remainder of the unexpired term by a majority vote of the remaining members of the Board until a new director has been appointed at the immediately following annual General Assembly.

8.4. Shareholders holding at least 10% of the Shares shall have the ability to call a special meeting of the Shareholders for the purpose of removing members and electing members to the Board to replace the removed members.

Art. 9. Board of Directors.

9.1. Powers of the board of Directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) of the Company by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorized to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Assembly any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

(iv) The Board may create and establish any committee to provide it with knowledge, insight and recommendations in connection with the performance of the corporate object of the Company.

9.2. Procedure

(i) The Board will appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Assemblies.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two

(2) Directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg. Notwithstanding the prior sentence, the Board shall not meet in the United States.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A Director may grant a power of attorney to any other Director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the Directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the Directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. Notwithstanding the prior sentence, any Director that participates in a meeting remotely from the United States shall not be allowed to actively participate in the meeting and shall only be allowed as an observant to such meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the Directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any Director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Assembly.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Directors irrespective to his/her class.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 10. Sole director.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Assembly following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

10.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

10.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers, directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated by the Board, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence, willful malfeasance or intentional misconduct, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other manager, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence, willful malfeasance or intentional misconduct.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Assembly). The General Assembly has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The General Assembly will be convened by the Board which will provide notice of each General Assembly to all Shareholders.

Shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company have the ability to call a General Assembly.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Assembly may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Assembly.

(iv) Each shareholder may participate in any General Assembly by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Assembly are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Assembly are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Assembly may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Assembly may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Assembly and indicate the date and results of the previous General Assembly. The second General Assembly deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Assembly, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Assembly.

13.2. Any reference in the Articles to the General Assembly is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

14.3. One month before the annual General Assembly, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

14.4. The annual General Assembly is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the first Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Assembly is held on the following business day.

14.5. The annual General Assembly may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company will be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.3. The General Assembly appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

15.4. Notwithstanding articles 15.2 and 15.3, the Board is entitled to appoint one or more réviseurs d'entreprises or chartered accountants to act as independent auditor of the Company unless otherwise required by law.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The General Assembly determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution and liquidation.**

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Assembly, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Assembly appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Assembly, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision**Art. 18. General provisions.**

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Intertrust (Luxembourg) S.A., represented as stated above, subscribes for five million (5,000,000) shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD \$0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000).

The amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as a Class A Director of the Company for a term which will expire at the first annual general meeting of the shareholders:

- Hans de Graaf, Head of Team at Intertrust (Luxembourg) S.A., born on April 19, 1950 in Reeuwijk, the Netherlands.

2. The following person is appointed as a Class B Director of the Company for a term which will expire at the second annual general meeting of the shareholders:

- Jean-Christophe Dauphin, Director at Intertrust (Luxembourg) S.A., born on November 20, 1976 in Nancy, France.

3. The following person is appointed as a Class C Director of the Company for a term which will expire at the third annual general meeting of the shareholders:

- Philippe Toussaint, Director and Member of Management at Intertrust (Luxembourg) S.A., born on September 2, 1975 in Arlon, Belgium.

4. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour d'avril,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Intertrust (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 65 Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 5.524, représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil, sous réserve que la Société ou chacune de ses filiales ne soit propriétaire, ne puisse louer ou n'ait autrement à sa disposition aucun local, installation, bureau ou tout autre type de présence physique situé aux Etats-Unis par lequel toutes activités d'affaires régulières et continues sont effectuées. Lorsque le Conseil estime que des

développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger (ailleurs qu'aux Etats-Unis), jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société conduira son programme d'investissements via Royalty Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée devant être immatriculée et organisée selon le droit luxembourgeois.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La durée de la Société se poursuivra pour une durée indéterminée jusqu'au plus tôt, à la dissolution de la Société suivant la liquidation de ses investissements, telle que déterminée par les Actionnaires, conformément à l'article 17.1 des présents Statuts.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000), représenté par cinq millions d'actions (5.000.000) d'actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq millions de dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000), par l'émission de cinq cent millions (500.000.000) de nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté par chaque actionnaire, sur demande.

6.3. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.4. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Cession d'Actions.

7.1. Aucune vente, cession, transfert, échange, nantissement, engagement ou autre acte de disposition (incluant la concession de toute participation) (chacun, un Transfert) de tout ou partie de la participation ou des parts d'un actionnaire, qu'elle soit directe ou indirecte, volontaire ou involontaire (ce qui inclut, sans limitation, à un associé ou de plein droit) ne sera valide ou effectif, sans l'approbation préalable du Conseil, laquelle peut être accordée ou refusée par le Conseil à son entière discrétion.

7.2. Nonobstant ce qui précède, un Transfert d'actions n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifié à la Société ou accepté par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3. Aucun Transfert d'une participation ou action effectué en violation de cet article ne sera valide ou effectif et la Société ne reconnaîtra pas un tel Transfert, aux fins d'effectuer des distributions ou autrement relativement aux participations ou actions de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation d'Administrateurs.

8.1. Le Conseil doit à tous moments comprendre au moins trois administrateurs (chacun, un Administrateur), divisé en trois classes d'Administrateurs, comprenant un Administrateur Classe A, un Administrateur Classe B et un Administrateur Classe C. Le nombre d'Administrateurs peut être augmenté par un vote des deux tiers du capital de la Société lors de l'Assemblée Générale annuelle. Chaque membre du Conseil remplira son mandat pour une durée finissant à la date de la troisième Assemblée Générale annuelle suivant l'Assemblée Générale annuelle, à laquelle cet Administrateur aura été élu; étant entendu que le membre du Conseil initialement nommé comme Administrateur Classe A remplira un mandat d'une durée initiale finissant lors de la première Assemblée Générale annuelle de la Société; le membre du Conseil initialement nommé comme Administrateur Classe B remplira un mandat d'une durée initiale finissant lors de la seconde Assemblée Générale annuelle de la Société; et le membre du Conseil initialement nommé comme Administrateur Classe C remplira un mandat d'une durée initiale finissant lors de la troisième Assemblée Générale suivant l'effectivité de cette clause; étant par ailleurs entendu que le mandat de chaque membre du Conseil continuera pour un maximum de 6 ans jusqu'à l'élection et qualification d'un successeur et sous réserve du décès, démission ou renvoi dudit Administrateur.

8.2. Le Conseil devra convoquer l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires au moins 60 jours avant une telle Assemblée Générale annuelle. Lors de chaque Assemblée Générale d'Actionnaires, la classe d'Administrateurs dont le mandat aura expiré sera soumise à réélection par l'Assemblée Générale annuelle. Les Actionnaires auront la possibilité de proposer des candidats pour un mandat au Conseil au plus tard 30 jours avant l'Assemblée Générale annuelle. La Société fera circuler à chaque Actionnaire au plus tard 10 jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les noms des candidats au Conseil. Chaque Actionnaire aura droit de voter en faveur des candidats au Conseil dans la limite du nombre de sièges d'Administrateurs devant être élus lors de cette Assemblée Générale annuelle. Le candidat pour chaque siège libre au Conseil recevant le plus grand nombre de votes sera élu comme membre du Conseil d'administration. En participant et votant en faveur de candidats et dans le but de la détermination de la majorité d'approbation des Actionnaires, au cas où aucun candidat ne reçoit le vote de la majorité des actions, les Actionnaires seront réputés avoir votés en faveur du candidat ayant reçu le nombre de voix le plus élevé, sans tenir compte de leur vote individuel en faveur des candidats.

8.3. Si un membre du Conseil cesse d'être Administrateur pour cause de mort, incapacité, retraite, démission ou autrement, la vacance au Conseil ainsi créée sera comblée pour le reste du mandat non-terminé, par un vote à la majorité des membres restants du Conseil jusqu'à ce qu'un nouvel administrateur soit nommé à l'Assemblée Générale annuelle suivant immédiatement.

8.4. Les Actionnaires détenant au moins 10% des Actions auront la possibilité de convoquer une assemblée spéciale des Actionnaires dans le but de renvoyer des membres et d'élire des membres du Conseil pour remplacer les membres renvoyés.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. Pouvoirs du Conseil d'administration.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires de la Société sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

(iv) Le Conseil peut créer et établir tout comité pour lui fournir expertise, idées et recommandations en relation avec la poursuite de l'objet social de la Société.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil élira en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Nonobstant la phrase précédente, le Conseil ne se réunira pas aux Etats-Unis.

(iii) Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un Administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Nonobstant la phrase précédente, tout Administrateur qui participe à une réunion de manière éloignée à partir des Etats-Unis n'aura pas le droit de participer activement à la réunion et sera uniquement admis en tant qu'observateur lors de cette réunion.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs, quelque soit leur Classe.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Administrateur unique.

10.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

10.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

10.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

11.2. Dans la mesure où cela est autorisé par le droit luxembourgeois, les gérants, administrateurs ou tous autres agents de la Société (ce qui inclut, afin d'éviter toute incertitude, le représentant permanent de toute personne morale nommé comme administrateur de la Société) ainsi que les personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil, seront indemnisés sur base des actifs de la Société pour tous les coûts, charges, pertes, préjudices et dépenses engagées ou supportés par eux en lien avec des actions, plaintes, litiges ou procédures

auxquels ils peuvent être partie du fait d'être ou d'avoir été gérants, administrateurs, directeurs ou délégués de la Société, du fait de toute transaction réalisée par la Société, de tout contrat conclu ou de toute action intentée, validée ou omise, en lien avec l'exécution de leurs devoirs, à l'exception de leurs responsabilités et dépenses nées de leur faute grave ou négligence flagrante, et ceci sans préjudice tous autres droits auxquels qui leur ont été conférés.

11.3. Dans la mesure où cela est autorisé par le droit luxembourgeois et sauf disposition contraire de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un dirigeant ne sera pas responsable des actes, négligences ou défaillances d'autres dirigeants, ou pour toute perte ou dommage causé par erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou malchance qui arriverait dans l'exécution de leurs obligations, sauf si les mêmes résultats sont nés de leur faute grave ou négligence flagrante.

IV. Actionnaire(s)

Art. 12. Assemblée générale des actionnaires.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil qui enverra des convocations à tous les Actionnaires pour chaque Assemblée Générale. Les Actionnaires détenant au moins dix pour cent (10%) des actions de la Société pourront convoquer une Assemblée Générale.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 13. Actionnaire unique.

13.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

13.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

14.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

14.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

15.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

15.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

15.4. Nonobstant les articles 15.2 et 15.3, le Conseil est en droit de nommer un ou plusieurs réviseurs d'entreprises ou comptables agréés pour agir comme auditeur indépendant de la Société, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Intertrust (Luxembourg) S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq millions (5.000.000) d'actions sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'Administrateur Classe A de la Société pour une durée expirant à la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Hans de Graaf, Chef d'Equipe à Intertrust (Luxembourg) S.A., né le 19 avril 1950, à Reeuwijk, Pays-Bas.

2. La personne suivante est nommée en qualité d'Administrateur Classe B de la Société pour une durée expirant à la deuxième assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Jean-Christophe Dauphin, Directeur à Intertrust (Luxembourg) S.A., né le 20 novembre 1976, à Nancy, France.

3. La personne suivante est nommée en qualité d'Administrateur Classe C de la Société pour une durée expirant à la troisième assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Philippe Toussaint, Directeur et membre du Management à Intertrust (Luxembourg) S.A., né le 2 Septembre 1975, à Arlon, Belgique.

4. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci ayant signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20781. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011065019/681.

(110072560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. a été transféré au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080732/10.

(110090411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

D.D.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.097.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080735/10.

(110090041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080738/10.

(110090244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

De Ark Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ARK HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011080740/11.

(110089859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Deesse Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 109.074.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2011:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur René SCHLIM et nomme comme nouvel administrateur Madame Annette SCHROEDER, administrateur, demeurant professionnellement 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011080741/14.

(110090302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Divad Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 121.788.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 mai 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et président du conseil d'administration de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
DIVAD INVESTISSEMENTS S.A.
Jean-Marc HEITZ
Administrateur

Référence de publication: 2011080744/17.

(110089799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

DSI International Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.042.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 31 mai 2011

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 31 mai 2011 que:

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Thomas K. FRICKMAN et Monsieur William D. ZEMBRODT de leurs fonctions de gérants de la société DSI International (Luxembourg) Sàrl.

L'associé unique a décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société DSI International (Luxembourg) Sàrl en leur remplacement pour une durée indéterminée:

- Mr Stephen BRENNEMAN, né le 11 avril 1974 à Cleveland, Ohio (USA), Vice-président de société, demeurant à 2309 Green Ridge, Wickliffe, OH 44092 (USA);

- Mr Andrew J. PHILLIPS, né le 2 mai 1965 à Euclid, Ohio (USA), Vice-président senior de société, demeurant à 4354 Aimée Lane, Willoughby, OH 44094 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011080746/21.

(110090460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Dünen Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.702.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DÜNEN RESORT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011080747/11.

(110090570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

E.R.T. Environmental & Recycling Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.499.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080748/10.

(110089810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Eras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.721.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011080765/10.

(110089892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Estaima S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.559.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011080766/14.

(110090208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Eurowatt S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 48.020.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011080767/12.

(110090300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Fantuzzi Reggiane Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.307.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011080770/16.

(110089954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Fidexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 150.524.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080771/10.

(110090354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011080774/11.

(110089933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

FLUIDAP Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, ZI Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 85.805.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18 mai 2011 à 11.30 heures

Monsieur Damien MATHIEU, Administrateur et Administrateur délégué, né le 4 février 1965 à Moresnet (B), demeurant à B-4850 Moresnet, Marveld 42,

Monsieur Claude DIEUDONNE, Administrateur, né le 26 février 1944 à Paris (F), demeurant à F-75007 Paris, 18 rue Barbet de Jouy,

CDI HOLDING B.V.avec siège social à NL-3012 NJ Rotterdam, 340 Weena, Administrateur, inscrite auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 24392656, représentée par son administrateur Monsieur Claude DIEUDONNE, susnommé.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Le commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH «SRE» S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937.

Son mandat est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Soleuvre, le 18 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011080775/24.

(110089778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2011

Septième résolution

L'assemblée a décidé:

- de révoquer Mr Mariusz Waniolka, demeurant à Petyhorska 2/2, 25-125 Kielce, Pologne, des ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la Société avec effet immédiat,
- de nommer Mr Dariusz Krawczyk, demeurant à 8/11 Emaus Street, 30-201 Kraków, Pologne, au poste d'Administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période de trois ans.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011080777/17.

(110089822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.828.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2011

L'Assemblée Générale Statutaire approuve la réélection de DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour FUND PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011080778/13.

(110090290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

G Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.527.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2011

En date du 17 mai 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Antoine de Salins, Groupama Asset Management, 58 bis rue La Boétie, F-75008 Paris et Monsieur Henri Chabadel, Groupama Fund Pickers, 58 bis rue La Boétie, F-75008 Paris en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011080779/16.

(110089795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

—
Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für G&P Invest SICAV

DZ PRIVATBANK

Référence de publication: 2011080780/11.

(110089910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

GameStop Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 109.998.

—
Les comptes annuels pour l'année sociale 2010 se terminant au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080781/10.

(110089814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Elenco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 160.891.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company Wesholding S.à r.l., having its registered office in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, duly represented by his director Mr. Daniel GALHANO, here represented by Mr. Raymond THILL, private employe, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 April 2011,

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "ELENCO S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing

the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the abovenamed party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.-EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Chairman of the board of directors.

b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

c) Mr. Mike ABREU PAIS, director, born on January 09th, 1981, in Luxembourg (Luxembourg), residing professionally at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor:

REVISORA S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.- The registered office of the company is established in 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 29 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ELENCO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cent euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (président du conseil d'administration).
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - c) Monsieur Mike ABREU PAIS, administrateur, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
REVISORA S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.
5. Le siège social de la société est fixé à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2011. LAC/2011/21647. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011067893/372.

(110076474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

GameStop Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.918.

Les comptes annuels aux pour l'année sociale 2010 se terminant au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080782/10.

(110089813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.759.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2011

L'Assemblée Générale Statutaire réélit DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour GLOBAL PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011080785/13.

(110090405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Greenpark Inova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011080786/10.

(110090277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Garage Neugebauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 106A, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 79.186.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080787/9.

(110090317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire le 7 juin 2011 à Luxembourg.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur John Cafasso de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance, décide d'accepter sa démission avec effet au 7 mai 2011.

L'assemblée nomme comme nouveau membre du Conseil de surveillance, avec effet immédiat, Madame Sandra De-Garay, résidant au 157 West Rogues Path, Huntington, NY 11743 (USA) son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCL Holdings S.C.A.
Société Européenne de Banque
Signatures
Agent Administratif

Référence de publication: 2011080788/18.

(110090474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Godfroy & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.357.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080790/9.

(110090316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

H.A.C.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 34, rue d'Ermsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 99.651.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080793/9.

(110090315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.435.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080795/9.

(110090418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.436.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080796/9.

(110090419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Finnist Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 146.503.644,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 151.201.

In the year two thousand and eleven, the twenty-seventh day of April, before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Finnist Real Estate S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.201 (the Company). The Company was incorporated on 28 January 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 573 of 17 March 2010. The articles of association of the Company were amended on 19 May 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 1563 of 30 July 2010.

There appeared:

1. Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 150.846, holder of 74,002,917 shares in the Company, hereby represented by François Bernard, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Peletano Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at a company incorporated in Cyprus, which has its registered office at Thasou 3, Dadlaw House, P.C. 1520, Nicosia, Cyprus and registered with the commercial registry of HE259956, holder of 18,500,727 shares in the Company, hereby represented by François Bernard, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 92,503,644 (ninety-two million five hundred and three thousand six hundred and forty-four) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 54,000,000 (fifty four million United States Dollars), by way of creation and issue of 54,000,000 (fifty four million) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each;

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by all of the Company's shareholders by way of a contribution in cash, each share having a subscription price of USD 1 (one United States Dollar);

4. Subsequent amendment to article 4.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 54,000,000 (fifty four million United States Dollars), in order to bring the share capital from its current amount of USD 92,503,644 (ninety-two million five hundred and three thousand six hundred and forty-four United States Dollars) represented by 92,503,644 (ninety-two million five hundred and three thousand six hundred and forty-four) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 146,503,644 (one hundred forty six million five hundred and three thousand six hundred and forty four United States Dollars) by the creation and issue of 54,000,000 (fifty four million) new shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 54,000,000 (fifty four million) newly issued shares of the Company as follows:

Intervention - Subscriptions - Payment

The appearing parties, represented as stated above, declare to:

(i) subscribe to that number of shares set out against their respective names in the table below having each a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) for a subscription price of USD 1 (one United States Dollar) each;

(ii) pay up in full their new shares by way of a contribution in cash in the amounts set out against their respective name in the below table in the aggregate amount of USD 54,000,000 (fifty four million United States Dollars) (the Cash Contribution).

SUBSCRIBER	NUMBER OF SHARES	CONTRIBUTION (IN USD)
1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l.	43,200,000	43,200,000
2) Peletano Holdings Limited	10,800,000	10,800,000
Total:	54,000,000	54,000,000

The total contribution consisting of the Cash Contribution, in an aggregate amount of USD 54,000,000 (fifty four million United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment under the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount under the Cash Contribution on the Company's bank account.

As a result of the above resolution, the Meeting acknowledges that the shareholdings of the Company shall be as follows:

SHAREHOLDER	NUMBER OF SHARES
1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l.	117,202,917
2) Peletano Holdings Limited	29,300,727
Total:	146,503,644

Fourth resolution

The Meeting then resolves to amend article 4.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **4.1.** The Company's subscribed share capital is set at USD 146,503,644 (one hundred forty six million five hundred and three thousand six hundred and forty four United States Dollars), represented by 146,503,644 (one hundred forty six million five hundred and three thousand six hundred and forty four) Shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois d'avril, par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Finnist Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.201 (la Société). La Société a été constituée le 28 janvier 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 573 du 17 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés le 19 mai 2011 suivant un acte du Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 1563 du 30 juillet 2010.

Ont comparu:

1. Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.846, détenant 74.002.917 parts sociales dans la Société, ci-après représentée par François Bernard, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé; et

2. Peletano Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Chypre, domiciliée chez une société Chypriote ayant son siège social au Thasou 3, Dadlaw House, P.C. 1520, Nicosie, Chypre, et immatriculée au registre de commerce sous le numéro HE259956, détenant 18.500.727 parts sociales dans la Société, ci-après représentée par François Bernard, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 92.503.644 (quatre-vingt-douze millions cinq cent et trois mille six cent quarante-quatre) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de USD 54.000.000 (cinquante quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique), au moyen de la création et de l'émission de 54.000.000 (cinquante quatre millions) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par l'ensemble des associés de la Société au moyen d'un apport en numéraires, chaque part sociale ayant un prix de souscription de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique);

4. Modification consécutive de l'article 4.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux point 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder sous sa seule signature pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 54.000.000 (cinquante quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 92.503.644 (quatre-vingt-douze millions cinq cent et trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 92.503.644 (quatre-vingt-douze millions cinq cent et trois mille six cent quarante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 146.503.644 (cent quarante six millions cinq cent trois mille six cent quarante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 54.000.000 (cinquante quatre millions) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et de prendre acte de l'intervention, la souscription et la libération intégrale des 54.000.000 (cinquante quatre millions) nouvelles parts sociales de la Société:

Intervention - Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent:

(i) souscrire au nombre de parts sociales indiqué en face de leurs noms respectifs dans le tableau ci-dessous, chaque part sociale ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) et un prix de souscription de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique);

(ii) libérer entièrement les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraires correspondant au montant indiqué en face de leurs noms respectifs dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de USD 54.000.000 (cinquante quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport en Numéraires).

SOUSCRIPTEUR	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	APPORT (en USD)
1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l.	43.200.000	43.200.000
2) Peletano Holdings Limited	10.800.000	10.800.000
Total:	54.000.000	54.000.000

L'apport total consistant en l'Apport en Numéraires, pour un montant total de USD 54.000.000 (cinquante quatre millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société.

Le paiement de l'Apport en Numéraires a été attesté au moyen d'un certificat de blocage, selon lequel le montant de souscription correspondant à l'Apport en Numéraires est disponible sur le compte bancaire de la Société.

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée prend acte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l.	117.202.917
2) Peletano Holdings Limited	29.300.727
Total:	146.503.644

Quatrième résolution

L'Assemblée décide par conséquent de modifier l'article 4.1 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'ils aura désormais la teneur suivante:

" 4.1. Le capital social souscrit de la Société est établi au montant de USD 146.503.644 (cent quarante six millions cinq cent trois mille six cent quarante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 146.503.644 (cent quarante six millions cinq cent trois mille six cent quarante quatre) Parts Sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tous avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société, et afin de procéder à toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Bernard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2011. Relation: EAC/2011/5655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011069701/223.

(110076815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

OSN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 82.122.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSN Holding SA

Signature

Référence de publication: 2011070250/11.

(110077108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Archibault, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.063.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société par actions simplifiée de droit français "GROUPE MOISE", établie et ayant son siège social à F-57000 Metz, 50, route de Borny, (France), dûment représentée par son président Monsieur Mathieu MOISE, dirigeant de sociétés, demeurant à F-57070 Metz, 1bis, rue de la Grande Armée, lui-même ici représentée par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "ARCHIBAULT", avec siège social à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136063, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit français,

dont les statuts ont été modifiés et la nationalité luxembourgeoise sous forme d'une société à responsabilité limitée a été adopté suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 7 mars 2008,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, numéro 1919 du 5 août 2008, et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré, avec effet au 16 mai 2011, de Luxembourg à L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur, et l'article 4 est modifié en conséquence comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et l'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2011. Relation GRE/2011/2011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076024/43.

(110085167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Hameur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 116.951.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2010.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 décembre 2010 que:

- Les mandats d'administrateurs de la société HAMEUR S.C.A., Monsieur Patrick FERRIERES, Monsieur Pascal BOS-QUILLON DE JENLIS sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2011.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011080800/17.

(110089941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mai 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011, que:

Après avoir constaté que le Dr Peter Hamacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 11 mai 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Dr Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

HEALTH MANAGEMENT S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011080803/21.

(110090380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Intégration Financière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.248.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011080835/18.

(110090065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.641.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 9 juin 2011

1) M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Mlle Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOBILIERE CIEL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011080826/16.

(110089884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2011

Point 2. de l'ordre du jour: «Nominations statutaires»

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Guy DENOTTE de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Eric LELARGE, avec adresse professionnelle sise 888 Bijlmerplein, NL-1102 MG Amsterdam, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Guy DENOTTE.

L'Assemblée constatant que les mandats d'administrateur de MM Hendrikus F.T. FREDERIKS, Eric LELARGE, tous deux avec adresse professionnelle sise 888 Bijlmerplein, NL-1102 MG Amsterdam, et de M. Jan VAN ROON, avec adresse professionnelle sise Ingberthoeveweg 6, B- 2630 Aartselaar, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011080828/21.

(110089997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Greensoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.328.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 22 mars 2011 à 14 heures

- La démission de Monsieur Boris Zeleny, de son mandat d'Administrateur A est acceptée.

- Monsieur Tomas Stastny, demeurant au 2 Studena, 921 01 Piestany en Slovaquie est nommé Administrateur A en remplacement de l'Administrateur A démissionnaire; son mandat viendra à l'échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011075254/15.

(110082679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.
